



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20180723-BUR-AG-18-056-
DE
Date de réception préfecture : 25/07/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 23 juillet 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projets 2018 Economie circulaire. Projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo. Modification du plan de financement.

L'an deux mille dix-huit, le 23 juillet à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVAVI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Appel à projets 2018 Economie circulaire. Projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo. Modification du plan de financement.

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de Mr Jean Michel Savelli en qualité de 11^{ème} vice-président et de Mr Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la Loi de finances pour 2018 ;

Vu le Programme Pluriannuel d'Investissement 2017-2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'appel à projets 2018 relatif à l'économie circulaire lancé par l'ADEME, la Préfecture de Corse et l'Office de l'Environnement de Corse ;

Considérant le volet 3 de cet appel à projets « Interagissez avec les acteurs de votre territoire », et la thématique « écologie industrielle et territoriale » ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia souhaite mettre en place une démarche d'écologie industrielle sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo ;

Considérant la décision du bureau du 23 avril 2018 de candidater à l'appel à projets économie circulaire, avec le projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques (ZAE) d'Erbajolo, pour un montant de dépenses de 65 000€ HT ;

Considérant la décision du comité de gestion ADEME/OEC du 12 juin 2018 de ne déclarer éligibles que les dépenses relatives à l'étude préfiguratrice en excluant celles en lien avec l'animation et la communication ;

Considérant que le COREPA réuni le 4 juillet 2018 a validé un financement à hauteur de 40 000€ HT de dépenses ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement de notre candidature à l'appel à projets « économie circulaire » ;

Bureau du 23 juillet 2018

OBJET : Appel à projets 2018 Economie circulaire. Projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo. Modification du plan de financement.

Vu le rapport présenté au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

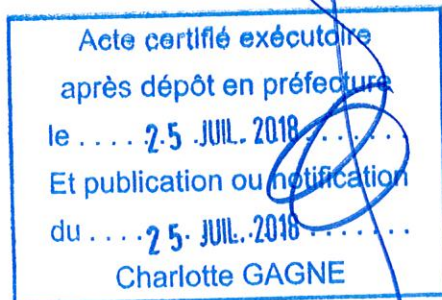
La modification de la candidature à l'appel à projets 2018 « économie circulaire », avec le projet de lancement d'une étude préfiguratrice de démarche d'écologie industrielle et territoriale sur la Zone d'Activités Economiques d'Erbajolo et le plan de financement de ce projet modifié comme suit :

- | | | |
|--|-------------|---------------------|
| - Dépenses | 40 000 € HT | |
| - Recettes | | |
| o DREAL : | | 54,52% soit 21 808€ |
| o Office de l'Environnement de la Corse : | | 10,48% soit 4 192€ |
| o Communauté d'Agglomération de Bastia (Autofinancement) : | | 35,00% soit 14 000€ |

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.